Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503204-20251218-25_49-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le dix-huit décembre deux-mille-vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, en salle du conseil, sur convocation légale de Madame le Maire du douze décembre deux mille vingt-cinq et sous sa présidence

Etaient présents (7)
Karine PASSILLY, Éric TOXÉ, Patrice BRIANTAIS, Jérôme RICHARD, Charles BISELX, Julien COLAONE, Hervé LESNÉ,

Etaient excusés et représentés (1)
Jean-François DELYS a donné pouvoir à Hervé LESNÉ

Etaient excusés

Etaient absents (5)
Sébastien GUIHOT, Christèle CODET-GEFFROY, Élise GUERIN, Nicolas MEREL, Éric GOUBAULT

Secrétaire de séance
Hervé LESNÉ est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

25.49– FINANCES
Décision modificative n°3 budget principal

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de réajuster le chapitre 012 de la section de fonctionnement, pour laquelle les crédits votés lors du BP sont insuffisants (absence prolongée d'un agent qui a conduit au renouvellement d'un CDD).
Il convient d'adopter une décision modificative pour ajuster le budget, les écritures suivantes sont proposées :

N° DM	Date	Objet	Montant
3	12/12/2025	**DM 3**	
		60612 - Énergie – Électricité	-2 000,00
		6413 - Personnel non titulaire	2 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	**0,00**
		TOTAL DEPENSES	**0,00**
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**0,00**
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Le conseil municipal, à l'unanimité
VALIDE la décision modificative n°3 du budget principal telle que présentée.
CHARGE Madame le Maire de réaliser les opérations comptables et administratives nécessaires.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Certifié exécutoire
Signé électroniquement

Madame le Maire
Karine PASSILLY